

2015-09-093-DGS

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALPI)

nomenclature: 7.10

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2015

OBJET : ENGAGEMENT FINANCIER DE LA VILLE DANS LE PROJET DE RECONSTRUCTION DU FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS SUR LE LOTISSEMENT BERTIN

L'an deux mille quinze, le dix-sept septembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, M. HERVELIN, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. GONZALES, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, Mme CORRIHONS, M. LAURENT, M. GARANS, Mme PICAT, Mme CAMBRONERO, M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, M. COUTIER, Mme BISBAU, Mme MONTAUCET, M. AJA, M. SAUBIETTE, M. ROBLES, Mme FAURE, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. LECERF	procuration à	M. HERVELIN
Mme MOUNIER	procuration à	M. DUBUS
M. SALLABERRY	procuration à	Mme NOGARO
M. POULAERT	procuration à	M. ROBLES

ABSENTS EXCUSÉS

Mme PERIMONY-BENASSY

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de pouvoirs: 4

Nombre de votants : 32



2015-09-093-DGS - ENGAGEMENT FINANCIER DE LA VILLE DANS LE PROJET DE RECONSTRUCTION DU FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS SUR LE LOTISSEMENT BERTIN

Monsieur le Maire indique que l'actuel Foyer des Jeunes Travailleurs de Tarnos, construit en 1971, est aujourd'hui soumis à de nombreuses contraintes :

- ses locaux sont vétustes, inadaptés aux besoins des jeunes. Ils induisent déjà d'importants coûts de fonctionnement et auraient nécessité à très court terme des dépenses d'investissement élevées de remise aux normes.
- sa situation géographique révèle un certain enclavement et rend difficile pour les jeunes l'accès aux services proposés sur le territoire

La reconstruction du Foyer des Jeunes Travailleurs sur l'Espace Technologique Jean Bertin revêt donc un enjeu fort pour l'inclusion sociale des jeunes et le développement territorial.

Elle favorisera :

- le déploiement d'une offre de services adaptée aux besoins des jeunes, améliorant leurs conditions de logement.
- l'accès à un réseau de transports en commun cadencé... : le réseau Chronoplus réseau permet de rallier directement la Gare de Bayonne en 20 minutes et de multiples services de proximité associés au territoire (commerces, services postaux, bancaires, services publics, ou encore activités proposées par un tissu associatif dense et diversifié.)
- une proximité immédiate et une mise en synergie avec les acteurs locaux de l'insertion socioprofessionnelle réunis au sein du pôle de coopération Economique, Social et Environnemental Sud Aquitaine (PTCE)
- la mobilisation d'acteurs industriels majeurs avec l'entreprise Turboméca du groupe Safran, et l'implantation récente du Pôle Formation des Industries Technologiques de l'UIMM Adour Atlantique.
- Une performance énergétique optimisée du bâti (RT2012).

Mobilisée auprès du Foyer des Jeunes travailleurs depuis près d'un demi-siècle sur les défis de la formation, de l'insertion et de l'emploi, engagée dans la recherche de synergies nouvelles, souvent audacieuses et fructueuses entre les différents acteurs économiques, la Ville de Tarnos a fait le choix d'accompagner cette reconstruction.

Outre sa localisation géographique très favorable, le nouveau bâtiment disposera de 55 chambres permettant d'accueillir 65 résidents, permettra améliorer les conditions de vie des jeunes et d'optimiser les conditions d'exercice des professionnels placés à leurs côtés.

Favorable à cet ambitieux projet, le Conseil Municipal avait déjà décidé, par délibération du 16 décembre 2014 de céder un terrain du lotissement Bertin.

Il est aujourd'hui proposé d'émettre un accord de principe au financement de cet équipement. Le Conseil Municipal relève avec satisfaction la mobilisation de plusieurs partenaires institutionnels et notamment que ce projet a su susciter tout l'intérêt de l'État à travers la mobilisation du Programme d'Investissement d'Avenir à hauteur de 1,2 millions d'euros.



Après divers échanges avec la partenaires, il est **proposé au Conseil Municipal de valider le principe d'un engagement financier de la Ville à hauteur de 150 000 €, répartis sur les années 2016 et 2017, année de livraison du bâtiment et de mise en service de l'équipement.**

A ce jour, le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi :

Coût de l'opération :

- **TERRAIN** 162 700 €
- **VRD/Viabilisation** 300 000 €
- **BATIMENT** 3 000 000 €
- **HONORAIRES/frais divers** 450 000€

TOTAL HT : 3 912 700 €

Financements de l'opération à ce jour :

Financements		
Programme d'Investissements d'Avenir CDC / Etat	1 200 000,00	30,67%
Conseil Régional Aquitaine	615 000,00	15,72%
Conseil Départemental 40	500 000,00	12,78%
Com de Com Seignanx	165 000,00	4,22%
Ville de Tarnos	150 000,00	3,83%
Fonds propres	300 000,00	7,67%
prêts divers	982 000,00	25,10%
TOTAL	3 912 000,00	10,00%

Une fois validés définitivement ces différents engagements et achevée la phase pré-opérationnelle, les travaux pourraient débuter courant 2016 et durer douze à quinze mois.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29

DELIBERE

DÉCLARE que le dossier de reconstruction du Foyer des Jeunes Travailleurs sur l'espace technologique Jean-Bertin constitue un projet soutenu par la Ville de Tarnos

DONNE avis favorable de principe sur la proposition de répartition financière du projet :

- PIA- CDC (Etat) : 1 200 000 €
- Région Aquitaine : 615 000 €
- Département 40 : 500 000 €
- Communauté de Communes du Seignanx : 165 000 €
- Commune de Tarnos : 150 000 €
- Fonds Propres : 300 000 €
- Prêts divers : 982 000 €



PRÉCISE que dès lors que ces modalités seront définies, elles feront l'objet d'une délibération municipale précisant en particulier le montant exact de la participation financière de Tarnos ainsi que son échelonnement dans le temps.

Vote: 29

Pour: 29

M. Perret, Mme Delavenne et M. Claverie ne prenant pas part au vote

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 18 septembre 2015

Le Maire

